



Direction des espaces publics  
No A 2020-122

## **ARRETE DU MAIRE**

**PERMANENT  
REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

**RUE DU BEL AIR**

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1970 modifié réglementant la circulation et le stationnement sur la Ville de Chelles,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité pour l'ensemble des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation rue du Bel Air.

### **ARRETE**

**Annule et remplace l'Arrêté A2020-119**

#### **ARTICLE 1 : CIRCULATION**

**Afin de préserver les ouvrages existants sur la dite rue, la circulation sera interdite à tous les véhicules dont le tonnage est supérieur à 3,5T sauf services.**

#### **ARTICLE 2 :**

Les véhicules contrevenants seront verbalisés et pourront être placés en fourrière par les forces de Police, en application de l'article R 417-10 / II / 10<sup>e</sup> alinéa du Code de la Route.

#### **ARTICLE 3 :**

Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Commissaire Principal de Police Nationale de la circonscription de CHELLES,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie de la Ville de CHELLES,
- SIETREM – 3 rue du Grand Pommeraye – 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles, le 06 février 2020



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Brice Rabaste  
Maire de Chelles,

Affiché ou notifié le 10/02/20

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois